

POLITIQUE, LITTÉRATURE, INDUSTRIE, COMMERCE.

LE GAZETTE SAUMUROIS

Paraissant les Mardis, Jeudis et Samedis.

JOURNAL D'ANNONCES, INSERTIONS LÉGALES ET AVIS DIVERS.

ON S'ABONNE A SAUMUR,
Au bureau, place du Marché-Noir, et chez
MM. GAULTIER, JAVAUD, MILON, et M^{lle}
NIVERLET, libraires;
A PARIS,
Office de Publicité Départementale (Isid.
FONTAINE), rue de Trévise, 22, et à l'Agence
des Feuilles Politiques, Correspondance gé-
nérale (HAVAS), 3, rue J.-J. Rousseau.

Gare de Saumur (Service d'hiver, 5 novembre.)

Départs de Saumur pour Nantes.

7 heures 49 minut. soir, Omnibus.
3 — 52 — — Express.
3 — 27 — — matin, Poste.
9 — 04 — — Omnibus.

Départ de Saumur pour Angers.

1 heure 02 minutes soir, Mixte.

Départs de Saumur pour Paris.

9 heures 50 minut. mat. Express.
11 — 49 — — matin, Omnibus.
6 — 23 — — soir, Omnibus.
9 — 28 — — Poste.

Départ de Saumur pour Tours.

3 heures 02 minut. matin, March.-Mixte.
7 — 52 minut. matin, Omnibus.

PRIX DES ABONNEMENTS.

Un an, Saumur, 18 f. » Poste, 24 f. »
Six mois, — 10 » — 13 »
Trois mois, — 5 25 — 7 50

L'abonnement continue jusqu'à réception
d'un avis contraire. — Les abonnements de-
mandés, acceptés, ou continués, sans indi-
cation de temps ou de termes seront comptés
de droit pour une année.

CHRONIQUE POLITIQUE.

La Gazette de Cologne assure que l'on n'a pas en-
core agité, au sein même du conseil à Berlin, la
question relative au parti que prendra la Prusse dans
le cas où le roi de Sardaigne accepterait le titre de
roi d'Italie.

En Hongrie l'horizon se rembrunit de plus en plus.
Les présidents des comitats ont émis à l'unanimité,
dans leur réunion du 17, à Pesth, la déclaration
qu'ils considéraient comme illégal et contraire aux
droits et immunités de la nation tout prélèvement
d'impôts par les préposés autrichiens avant la con-
vocation des chambres magyares.

Il va sans dire, ajoute la Correspondance Havas,
que la masse des contribuables récalcitrants, enco-
ragés par les administrations de chaque comitat,
se maintiendront plus que jamais dans une attitude
passive, sans se laisser intimider par la présence
des soldats autrichiens qui garnissent leurs habita-
tions.

Les palatins de tous les comitats, à l'exception
de ceux de cinq, étaient déjà arrivés à Pesth le 15
pour la conférence des palatins. Le prince primat et
le prince Esterhazy sont également dans cette ville.
On a fait une ovation à la veuve du général Damja-
nich, exécuté en 1849 en vertu du jugement d'un
conseil de guerre.

L'orage paraît près d'éclater. Il devient déjà dou-
teux que l'on puisse procéder aux élections pour la
Diète et que cette assemblée puisse se réunir en
avril.

En un mot, quoique le gouvernement autrichien
hésite le plus longtemps possible à proclamer l'état
de siège, il paraît presque impossible que la ques-
tion hongroise soit résolue pacifiquement.

D'après les informations qui nous parviennent,
la plupart des bâtiments à voile que l'Autriche pos-
sède dans les ports militaires de l'Adriatique ont
reçu un armement spécial et ont été convertis en ba-
tieries flottantes.

Une correspondance particulière, que nous rece-
vons de Trieste, nous met en mesure de caractéri-

ser l'agitation qui s'est produite à Fiume où l'état
de siège, comme on sait, vient d'être proclamé.

Les désordres n'ont pas eu les graves proportions
qu'on leur avait données. Ils se réduisent à quel-
ques vitres brisées aux fenêtres du juge démission-
naire et de quelques personnes impopulaires.

Voici la proclamation que le capitaine civil, M.
Smaich, a adressée aux habitants :

« Les déplorables démonstrations jointes à des
faits de violence dont notre ville a été le théâtre ces
derniers jours doivent provoquer les regrets et la
désapprobation de tous les citoyens paisibles.

« J'invite tous ceux qui prennent part à ces évé-
nements à s'abstenir de semblables excès, pour ne
pas me mettre dans la douloureuse situation d'avoir
à employer, pour les réprimer, les moyens de ri-
gueur qui sont en mon pouvoir.

« J'espère que tous les amis de l'ordre feront en
sorte que la tranquillité et la sécurité publique ne
soient plus troublées. »

Le feld-maréchal Benedeck, commandant des
troupes autrichiennes en Vénétie, a été mandé à
Vienne, il y a peu de jours. Il a eu plusieurs confé-
rences, non-seulement avec l'empereur, mais en-
core avec les archiducs, puis avec les ministres de
la guerre et des affaires étrangères.

On pense que dans ces entretiens il a été question
de nouvelles mesures à prendre dans la Vénétie, à
l'occasion des statuts provinciaux qui vont être pro-
mulgués et qui seront applicables à cette province
comme à toutes les autres de l'Empire.

On dit que le gouvernement autrichien est, en
effet, disposé à donner à la Vénétie les institutions
les plus libérales, mais qu'il est plus résolu que ja-
mais à défendre les positions qu'il occupe dans le
pays et à y faire régner l'ordre.

C'est pour se concerter avec le maréchal Bene-
deck et pour arrêter avec lui un plan de conduite en
vue de certaines éventualités, que le gouvernement
autrichien aurait fait venir ce chef d'armée à Vienne,
d'où il serait reparti, nous mande-t-on de cette ca-
pitale, muni de tous les pouvoirs nécessaires pour
agir avec toute la promptitude et toute la vigueur
que les circonstances pourront réclamer.

Une dépêche de Vienne annonce que le projet de
loi sur la presse, dont nous avons parlé il y a quel-
ques jours, a été discuté et arrêté en principe dans
le dernier conseil des ministres.

Il paraît certain que le système de la réglemen-
tation administrative sera complètement abandonné
et que la presse sera soumise au droit commun.

On croit que ce nouveau régime sera promulgué
en même temps que les statuts généraux de l'Em-
pire, pour être soumis ensuite à la représentation
nationale. (Le Pays.)

Le Lloyd de Pesth contient, dans son numéro du
18, une lettre de Dugos, datée du 15, annonçant
que M. Asboth, général des Honverds, a été arrêté
par la gendarmerie et conduit à Temeswar.

La conférence de justice a adopté la loi sur la
presse de 1848, et attribué les procès de la presse
au jury.

Il règne à Belgrade de l'irritation contre le gou-
vernement turc à cause d'un article du Journal de
Constantinople contre le prince Michel et la Serbie.
Cet article se trouve dans le numéro du 6 février. —
Havas.

Le discours du roi Victor-Emmanuel peut se ré-
sumer ainsi : à l'intérieur, les grandes libertés admi-
nistratives à établir, l'unité à sauvegarder, les ar-
mements à compléter ; à l'extérieur, les conseils de
la prudence à suivre. « Il est sage d'attendre à pro-
pos, a dit le roi ; nul n'a le droit de risquer l'exis-
tence et les destinées d'une nation. »

Voilà dissipées, du moins pour le moment, toutes
les appréhensions inspirées par les éventualités
d'une attaque en Vénétie !

Si la Gazette de Trieste est bien informée, et elle
paraît l'être, le comte de Cavour aurait envoyé des
agents en Vénétie avec la mission d'inviter les ha-
bitants à se tenir tranquilles et à s'abstenir de toute en-
treprise hasardee, le Piémont n'étant pas en mesure
dans le moment de faire la guerre à l'Autriche.

La Gazette de Trieste ajoute que le gouvernement
piémontais aurait pu se dispenser de prendre cette
peine « personne ne songeant dans la Vénétie à de

FEUILLETON

LES COUREURS D'AVENTURES.

L'AVENTURIER.

TROISIÈME PARTIE.

(Suite.)

Le nouveau comte de Moëlho devait avoir quelques
traits de ressemblance avec l'ancien ; ne devait pas être
connu sur la place de Bahia ; enfin, il devait être parfaite-
ment au courant des faits et gestes de son prédécesseur.

Le marquis, pour dénicher son homme, fit tout exprès
le voyage de Rio de Janeiro.

Le matin du jour où il annonça ses intentions à sa sœur
Jacinta, l'aventurier de son choix arrivait à San Salvador
sous le nom de comte de Moëlho et s'y faisait reconnaître
comme tel. — Il était bien un peu plus coloré que l'autre,
mais il parlait avec le même accent légèrement
français ; il écrivait, et surtout il signait exactement
comme le comte qu'on avait cru mort.

Il racontait d'une manière très-plausible son histoire,
qui avait, du reste, certains rapports avec celle de Rodolphe
Bardan.

Il prétendait avoir fait naufrage dans le canal de Mo-
zambique, avoir énormément souffert chez les nègres,

s'être évadé par ruse, et revenir du Brésil après avoir
passé en Europe.

Les détails qu'ajouta l'aventurier faisaient un certain
honneur à son imagination ; il avait brodé très-joliment
un canevas vieux comme Homère. Son Odyssée, qui ne
manquait pas d'intérêt, amusa beaucoup le jeune Braz de
San-Pedro, garçonnet intelligent, alerte, vif et non
moins irritable que feu son père, premier mari de M^{lle} la
comtesse de Moëlho.

Le nouveau comte, que le marquis de San-Pedro avait
avisé avec les coudes percés dans une méchante taverne
de Rio de Janeiro, se montra d'emblée comédien ha-
bile.

En présence des principaux serviteurs de l'habitation,
il se précipita vers Jacinta, il la pressa sur son cœur
avec une émotion manifeste ; puis il adressa quelques
mots à chaque domestique, dont les trois quarts n'hési-
tèrent pas à le reconnaître.

L'infortunée comtesse, par tendresse maternelle, subit
en public l'outrageux embrassement du nouvel aventurier
qu'on introduisait chez elle. Des larmes roulaient dans
ses yeux ; elle était rouge et tremblante.

Les nombreux témoins du retour de do Moëlho attri-
buèrent son trouble à l'excès de la joie.

— Mon cher frère, s'écria soudain le marquis de San-
Pedro, vous ignorez encore toute l'étendue de votre bou-
heur ! Vous avez une fille née pendant votre absence !...

— Oh ! Dieu soit béni !... Toutes les félicités à la fois !
Juste ciel !...

Olyntha, qui avait dix-huit mois tout au plus, fut ap-
portée par sa nourrice ; l'aventurier la combla de caresses,
mais ne fut pas moins tendre pour le jeune Braz.

Malgré sa sauvagerie naturelle, Braz devait être fort
vite apprivoisé par l'aimable parâtre qui lui revenait de
Mozambique, et n'avait aucune préférence marquée pour
sa petite sœur.

Le marquis de San-Pedro, dont le nouveau comte de
Moëlho ne fut jamais que le très-humble valet, était vengé
de la velléité d'indépendance qu'avait eue un jour sa sœur
Jacinta.

Il régnait en despote dans son habitation.

La comtesse était désormais sa première esclave. Il
avait déclaré, de plus, qu'en sa qualité d'oncle et tuteur
du jeune Braz, il prétendait l'élever à sa fantaisie.

Par amour pour la petite Olyntha, l'infortunée mère
fut obligée de céder encore.

Lorsque Rodolphe Bardan épousa Jacinta, Braz n'avait
guère que sept ou huit ans ; il en avait dix quand le nou-
veau comte de Moëlho fut introduit dans l'habitation.

En 1826, au moment où nous voyons dom Rodolfo
installé dans la haute ville de Bahia, Braz, est un jeune
créole brésilien, digne élève du marquis de San-Pedro,
intrépide cavalier, joueur adroit, infatigable chasseur,
l'effroi des nègres et l'ami des capitaines ou lieutenants

pareilles entreprises. » Ce qui prouverait que le bon sens des populations vénitiennes est égal à leur modération.

Les journaux italiens nous apportent une lettre du général Garibaldi adressée au général polonais Microslawsky. La voici :

« Ma retraite à Caprera n'est nullement la désertion de la sainte cause des peuples, à laquelle j'ai voué mon existence. C'est avec une entière foi dans le général Microslawsky que je m'entendrai avec lui sur tout ce qui touche nos braves Polonais. »

Le *Pungolo* ajoute que, dans une autre lettre adressée par le général Garibaldi au corps municipal de Gênes pour le remercier de lui avoir confié la garde du drapeau des carabiniers, se trouve le passage suivant :

« Ce drapeau sera remis encore une fois aux vaillants enfants de l'Italie, le jour où retentira le premier cri de guerre pour expulser définitivement de chez nous le reste des tyrans qui infestent encore notre sol. »

Il est arrivé à Naples des faits regrettables. Le peuple ne s'est pas borné à fêter par des chants d'allégresse et des illuminations la reddition de Gaëte. Un rassemblement aurait assailli l'archevêché et brisé les vitres du consulat d'Espagne. M. Nigra a promis de donner satisfaction en punissant les coupables.

A Rome, on a illuminé le Corso à l'occasion de la reddition de Gaëte, et on devait illuminer lundi, la ville, pour fêter l'ouverture du parlement italien.

Un décret, publié à Turin dans la *Gazette officielle* du royaume, fait cesser l'autonomie administrative en Toscane. Un autre décret porte que M. de Cavour est nommé provisoirement à la gérance du ministère des travaux publics.

On a découvert à Naples une conspiration en faveur du prince Murat. Selon le *Nazionale*, ajoute le télégramme, l'instruction est ouverte.

Le bruit courait à Gênes que le général La Marmora remplacerait sous peu le général Fanti au ministère de la guerre, et que ce dernier prendrait le commandement du corps d'armée échelonné le long du Mincio.

Nous enregistrons aussi un bruit qui court en Lombardie, mais en laissant toute la responsabilité au *Courrier de Crémone* qui le donne comme un fait positif : Le duc de Modène, dit ce journal, médite une invasion sur le territoire modenais ; des préparatifs sont faits et des dispositions sont prises pour pouvoir, au besoin, pénétrer dans les provinces de l'Emilie avec 18.000 hommes. Depuis quelque temps, ajoute la feuille crémonaise, on remarque que des agents réactionnaires travaillent activement les paysans.

Il se confirme que le Piémont évitera, lors de la proclamation de l'unité italienne, la difficulté diplomatique, et qu'il s'abstiendra provisoirement de notifier cet acte à diverses puissances. (Le Pays.)

Voici, sur les dernières heures du siège de Gaëte, un récit rapide qui sera certainement accueilli avec intérêt par nos lecteurs.

Jusqu'au 6 février, la place avait résisté au feu des assiégeants sans que ses ouvrages fussent enta-

més. M. de Cavour écrivit au général Cialdini : — « Il faut à tout prix que la ville soit prise avant l'ouverture du parlement. » Le prince de Carignan vint au camp piémontais pour essayer de nouer avec le roi François II des négociations qui ne purent aboutir. Alors le général piémontais, qui avait depuis longtemps des intelligences dans la place, les reprit activement ; elles furent suivies au moyen des grand'gardes qui étaient de service chaque nuit en dehors des bastions. Elles eurent tant de succès que le 4 février une première explosion eut lieu dans la ville assiégée. Ce fut elle qui détruisit une immense quantité de poudres et qui ensevelit, sous les débris des ouvrages détruits, le général Traversa et une cinquantaine de soldats et d'officiers ; le 5, le général Bosco fit une enquête à la suite de laquelle il fit comparaître devant tous les officiers de la place un lieutenant soupçonné d'être l'auteur de cette trahison : le lieutenant fut immédiatement passé par les armes.

Le 7, une nouvelle explosion se fit entendre. Il n'y avait plus de doute : la trahison n'était plus un fait isolé. Le 8, le corps diplomatique se réunit avec le conseil de guerre tenu par le roi, et on délibéra si, en présence de ces catastrophes intérieures, on pouvait encore continuer la défense. Le conseil se prononça à l'unanimité pour l'affirmative. Le 11, une troisième explosion, moins grave que les précédentes, vint attester aux défenseurs de Gaëte restés fidèles et inébranlables, que l'or du général Cialdini avait trouvé quelques lâches, assez vils pour jeter la mort dans les rangs de leurs compagnons d'armes. Le 12, au matin, quatrième et terrible explosion, à la suite de laquelle le conseil de guerre décida que, les moyens de défense étant épuisés, l'heure de la capitulation était venue. Un parlementaire envoyé près du général Cialdini en rapporta des conditions si dures, qu'on les refusa, et que le feu recommença à deux heures. Enfin, le 13, tout le bastion Philipstadt sauta, entraînant dans ses ruines la poterne, et présentant à découvert au feu de l'ennemi toute la courtine demantelée. Il paraît que le feu qui fit sauter cette dernière mine fut mis par les Piémontais, au moyen d'un fil électrique qui communiquait avec leur camp.

C'est alors que la capitulation fut signée. Depuis le premier jour où il avait été question d'armistice, le capitaine de la *Mouette* avait envoyé auprès du roi un de ses enseignes, qui le fit avertir de la reddition imminente de la place. Cet officier, qui est parti pour Paris aussitôt que la reddition a été convenue, a assisté aux derniers jours de cette héroïque résistance, qui furent terribles ; il paraît que l'explosion du 13 a été aussi effrayante que celle de la courtine de Malakoff.

Les adieux du roi aux troupes qui avaient si généreusement fait le sacrifice de leur vie pour la cause de l'honneur et du droit ont été déchirants. Le télégraphe et le *Moniteur* ont raconté cette scène émouvante. Aux détails qu'ils ont donnés, nous pouvons en ajouter un des plus touchants. Avant de quitter Gaëte, la reine est allée faire une dernière visite à l'hôpital. En ce moment un prêtre administrait les derniers sacrements à un soldat blessé ; la reine s'est agenouillée près de son lit, puis elle a embrassé le pauvre soldat mourant : tous les assistants ont éclaté en sanglots. (Union de l'Ouest.)

On écrit de Beyrouth, à la date du 10 février, au Pays :

Hier, les Maronites ont célébré la fête de saint Maron, leur patron.

A Damas, il ne s'était rien produit depuis les derniers événements qui n'atteste un besoin absolu d'ordre et de tranquillité.

Le cheik chrétien Ghanem Hanem, dont le pacha militaire avait refusé les propositions d'alliance, est allé demander des conseils à M. Outrey, le consul de France, qui, appréciant tout le parti qu'on pouvait tirer de cet homme, l'a fait partir pour Beyrouth, escorté de cavaliers algériens d'Abd-el-Kader et porteur de lettres pour le général en chef français. Il pourra fournir d'utiles renseignements sur l'organisation du Hauran, où s'est retranché l'ennemi.

Le commandant Cérés et le comte Munos del Reuerdo, qui venaient d'une mission militaire à Damas, sont arrêtés à Kab-Elias par la neige.

Les dernières nouvelles de la Cochinchine nous apprennent que les chrétiens étaient encore l'objet, dans cette contrée, de persécutions horribles qui laissaient à penser que ce que l'on a fait jusqu'à présent en vue de rendre la sécurité et la liberté à nos missionnaires n'avait pas encore atteint complètement son but. (Le Pays.)

FAITS DIVERS.

Le plénipotentiaire français chargé par notre gouvernement de préparer les bases d'un traité de commerce avec le Zollverein, M. de Clercq, est traité à Berlin avec des égards tout particuliers par les personnages les plus éminents de l'Etat.

Le 14 de ce mois, M. de Clercq a eu l'honneur d'être invité à un dîner de trente couverts, que M. de Scheinitz a donné en l'honneur du nouvel envoyé d'Angleterre.

Il y avait à ce dîner tous les membres du corps diplomatique, des députés, des membres de la chambre haute et plusieurs illustrations de la politique.

— Les plénipotentiaires pour le traité franco-belge ont eu le 18 une nouvelle conférence.

— La conférence relative à la question de Syrie s'est réunie mardi.

— Son Exc. le baron Gros, notre plénipotentiaire en Chine, est arrivé le 22 janvier à Manille, capitale des Philippines.

S. Exc. est repartie et était attendue le 28 février à Suez.

M. le baron Gros arrivera très-prochainement à Paris.

— Le capitaine de vaisseau, M. La Roncière Le Noury, vient d'arriver à Paris, de retour de sa mission dans le Levant.

— Une dépêche de Rome fait pressentir que le roi François II, en quittant cette ville, où son séjour sera de courte durée, ira à Cadix, où il a une propriété patrimoniale.

Il résiderait à Cadix deux mois environ et se rendrait ensuite à Munich au sein de la famille de la reine.

— Par suite de la reddition de Gaëte et du départ de François II et de sa famille, la maison de Bour-

négriers qui continuent à fréquenter l'habitation de son oncle.

— J'aurai beau faire, murmurait Rodolphe découragé, je ne serai donc jamais qu'un aventurier sans aveu!...

Jetant un regard en arrière, il ne pouvait se rappeler sans amertume les vicissitudes de sa misérable existence : — Dans l'île de Madagascar seulement, que de tortures n'avait-il point subies avant de conquérir la position de Rohandrian ? Pendant deux années il avait été esclave, prisonnier de guerre ou simple *ountava* ; puis il était devenu l'un des chefs ; enfin, il avait régné trois ans, en s'attendant chaque jour à être assassiné dans sa case.

— Il eût été trop doux de périr ainsi ! poursuivit-il amèrement. J'échappe à la révolte de mes ingrats sauvages ; je suis obligé de battre les mers de l'Inde près d'une année ; enfin, j'arrive au terme de mes voyages pour apprendre... Mais qu'ai-je appris ? que sais-je au juste ? — Quelques mots me prouvent que j'ai eu mille fois raison de déguiser jusqu'à mon dernier nom d'emprunt... — Allons ! aventurier ! à l'œuvre !... il faut tout savoir, tout ; et puis, plaise au ciel que je puisse me retirer tel que je suis venu !...

Rodolphe avait emporté de Madagascar des valeurs considérables auxquelles il ne toucha guère tant qu'il fut dans l'Inde à bord du trois-mâts anglais ; en Angleterre, il ne dépensa pas grand'chose ; il se trouvait donc en

présence d'un capital suffisant pour vivre à l'abri du besoin ; mais avec son aventureux caractère, rien n'était moins vraisemblable que de le voir renoncer sans combat à une lutte nouvelle.

Rodolphe avait résolu de pénétrer les mystères de l'habitation de San-Pedro. Il se mit en rapport avec divers négriers stationnés en rade, et notamment avec le fameux capitaine Felipe Natta, qui, depuis un temps infini, faisait des affaires avec la maison San-Pedro.

CHAPITRE IV. — OLYNTHA.

Rodolphe Bardan se présenta en confrère à bord de la *Chasquadora*, joli navire de course monté par le capitaine Felipe Natta, s'intitulant lui-même Nathan-la-Flibuste. Il fut admirablement accueilli par le glorieux trafiquant de bois d'ébène.

En sablant du vieux rhum, chacun raconta ce qu'il jugea bon de raconter de ses prouesses passées.

Bardan parla de sa royauté de Madagascar et de sa fuite après l'incendie de sa case royale.

— Camarade ! s'écria aussitôt le père Natta, j'ai été roi comme vous, et un incendie, que je n'avais pas allumé moi-même, par exemple, m'obligea de déménager. Les maudits nègres qui firent ce mauvais coup l'ont payé cher !... Mais ne sortons pas de notre sujet. Si vous voulez me servir de pilote dans les mers de l'Inde, je vous propose d'aller en passant rendre une visite amicale à vos

coquins de Bétimsaras. Nous pillerons leurs villages, nous ramasserons les lingots et les pierreries des Rohandrians, nous chargerons d'esclaves et de bœufs à bon marché, après quoi nous pousserons une pointe sur la côte de Coromandel et jusqu'à Mascate, où je projette un modeste coup de commerce...

— Comment ! vous, le roi de la traite, le maître de l'Atlantique, reprit Bardan étonné, vous, capitaine Natta, ou plutôt l'immortel Nathan-la-Flibuste, car je n'ignore point...

— Passons, interrompit l'illustre négrier, qui avait alors cinquante-deux ou cinquante-trois ans, passons, seigneur Rodolfo. Eh bien ?...

— Vous abandonnez les côtes d'Ebène, l'Atlantique pour les mers de l'Inde ?

— Je fais un petit voyage d'agrément pour l'éducation de mon fils Bizarro, que vous voyez là : il a besoin de prendre une idée du monde...

— Vous lui en feriez faire le tour ?

— Peut-être... Du reste, je suis mécontent de mes correspondants de la Havanne, de Porto-Rico et autres lieux ; je veux qu'ils me regrettent !

— Je vous croyais au mieux avec le marquis de San-Pedro.

— Nous sommes en froid. Hier, j'ai failli l'assommer, lui et son secrétaire, méchant petit Français qui s'intitule comte de Moëlho. Ils se permettaient de railler ma cou-

bon, toutes les branches réunies, c'est-à-dire la descendance directe ou collatérale de Louis XIV, compte, sur 74 princes ou princesses dont elle se compose, 55 membres en exil, dont voici le détail :

Bourbons de Naples : Le roi François II, 5 frères et 4 sœurs. Les oncles du roi : (Capoue 2 enfants, Aquila 2 enfants, Trapani 5 enfants.) Les tantes du roi : (la reine Amélie, veuve de Louis-Philippe, la duchesse de Berry, la duchesse de Salerne.) Une cousine germaine du roi : la duchesse d'Aumale. — Soit 26.

Bourbons d'Espagne : L'infant don Juan et 2 enfants. — Soit 3.

Bourbons de France : Le comte de Chambord, la duchesse de Parme et 4 enfants. — Soit 6.

Bourbons-Orléans : Le comte de Paris, le duc de Chartres, le duc de Nemours et 4 enfants, le prince de Joinville et 2 enfants, le duc d'Aumale et 2 enfants, le duc de Montpensier et 6 enfants. — Soit 20. — Total 55.

Dix-huit princes et princesses de cette famille échappent à la proscription dont elle est frappée : ce sont les membres de la famille d'Espagne, au nombre de quinze ; l'impératrice du Brésil, princesse de Naples ; la duchesse Auguste de Saxe-Cobourg-Gotha, princesse d'Orléans, et le duc Charles III de Parme, infant d'Espagne, souverain démissionnaire. — Soit 19. — Total 74.

— Nous lisons dans le *Journal du Loiret* :

« Voici une nouvelle escroquerie que l'on pourrait appeler le vol à la Chine.

» Il y a quelques jours, la dame Chaumusot dont le mari est homme d'équipe au chemin de fer d'Orléans, à la gare de Beaugency, vit arriver chez elle, vers neuf heures du soir, un jeune homme paraissant âgé de 24 à 25 ans ; ce jeune homme se disait d'Orléans, et annonçait qu'il arrivait de la Chine où il avait vu le fils Chaumusot, qui fait partie de l'expédition en qualité de fantassin.

» — Ma bonne dame, dit l'étranger, je suis chargé par votre fils, mon ami, de vous embrasser et de vous apporter de bonnes nouvelles. D'abord je l'ai laissé en très-bonne santé ; de plus il m'a chargé de vous remettre la part du butin qu'il a fait à la prise du palais d'été de l'Empereur de Chine. Il y a beaucoup d'objets précieux, entr'autres des foulards des Indes, de la porcelaine du Japon, des éventails, des pièces de soieries et plusieurs paquets de tabac mandarin : c'est celui que fume l'empereur de Chine. Je voudrais bien pouvoir vous remettre tout cela aujourd'hui ; malheureusement c'est dans ma malle que j'ai laissée à Toulon et qui n'arrivera que demain à Orléans.

» La dame Chaumusot, heureuse de ce bon souvenir de son enfant, plus heureuse encore de le savoir en bonne santé et de l'espoir de l'embrasser prochainement, courut prévenir son mari, et tous les deux se concertèrent pour faire fête à l'ami de leur fils. L'ami se laissa fêter de la meilleure grâce ; il accepta un excellent dîner avec café, pouce-café et cigarettes ; il avait oublié dans sa malle le fameux tabac mandarin ; il accepta même un gîte pour la nuit et un déjeuner pour le lendemain matin.

» Le lendemain, notre quidam se fit accompagner à Orléans par M^{me} Chaumusot à laquelle il devait remettre les cadeaux de son fils. Comme il avait laissé son porte-monnaie dans la malencontreuse

malle, M^{me} Chaumusot paya pour lui 1 fr. 75 c. au chemin de fer.

» Arrivés à Orléans, l'individu conduisit M^{me} Chaumusot sur la place Croix-Morin, où il la pria de l'attendre un moment pendant qu'il allait faire une commission. On devine le reste. L'escroc ne revint pas, et sa victime, dont les beaux rêves étaient évanouis, s'en retourna tristement à Beaugency, où elle n'eut d'autre consolation que de déposer sa plainte au commissaire de police.

— La maison de banque A. SERRE vient de recevoir du Ministre des Finances de S. M. François II, roi des Deux-Siciles, par l'intermédiaire du général comte de Latour, muni de pleins pouvoirs à cet effet, la mission de réaliser une valeur réelle de 14 millions 300 mille francs d'inscriptions de l'Emprunt Napolitain du 10 octobre 1860. Ces inscriptions de 100 ducats, en 5 0/0, sont offertes à 65 ducats. En un mot, chaque titre, d'une valeur nominale de 440 francs, rapportant un intérêt annuel de 22 francs fixe, indépendant du change et payable à Paris, est émis à 286 francs. Or, du 5 0/0 à 65 représente en réalité un placement à 7 3/4 0/0. On doit même évaluer le revenu à 9 1/4 0/0, pour la 1^{re} année, si l'on tient compte à la fois de la date de jouissance (1^{er} janvier 1861) et de la bonification d'escompte des versements échelonnés de mois en mois, et dont le premier n'est que du dixième du capital nominal.

Dans de semblables conditions, un placement n'offre aucun danger aux capitaux. Les complications actuelles sont provisoires, et le retour à l'état normal ramènerait infailliblement les fonds Napolitains, sinon à 115 et 118, comme avant la révolution italienne, tout au moins aux environs du pair. Aujourd'hui même, les inscriptions de fonds Napolitains, identiques à celles que la Maison A. Serre est chargée de négocier à 65, se cotent 77 à Naples et à Paris. Dans l'hypothèse d'une absorption dans la dette générale italienne, le niveau des fonds Napolitains se trouverait encore déterminé par le cours des fonds Piémontais correspondants ; or, le 5 0/0 Piémontais se cote 76, à Turin, à Gènes et à Paris.

CONDITIONS DE LA SOUSCRIPTION.

Les titres de 440 fr. (soit 100 ducats) sont émis à 286 fr. (65 ducats) et donnent droit à 22 fr. de rente (5 ducats) payables par semestre, le 1^{er} janvier et le 1^{er} juillet de chaque année, à Paris et dans le royaume des Deux-Siciles ; jouissance du 1^{er} janvier 1861.

Les versements devront être faits de la manière suivante :

- 44 fr. en souscrivant.
- 44 fr. le 1^{er} mars.
- 66 fr. le 1^{er} avril.
- 66 fr. le 1^{er} mai.
- 66 fr. le 1^{er} juin.

Verser les fonds, à Paris, chez M. A. SERRE, banquier, 3, rue d'Amsterdam.

Dans les départements, envoyer les fonds par lettres chargées à l'adresse de M. A. SERRE.

Dans les villes où la banque de France a des succursales, verser au crédit de M. A. SERRE.

CHRONIQUE LOCALE ET DE L'OUEST.

Par décret impérial en date du 16 février, sont nommés :

Président du tribunal de première instance d'Angers, M. Maillard, conseiller à la cour impériale de la même ville, en remplacement de M. Planchenault, qui est nommé président de chambre ;

Substitut du procureur impérial près le tribunal de première instance de Laval, M. Richard, substitut du procureur impérial près le siège de Mamers, en remplacement de M. Bruley, qui est nommé procureur impérial.

La commission du Corps-Législatif relative à la distraction d'une portion du territoire de la commune de Neuil, et à sa réunion à la commune des Cerqueux-sous-Passavant, est composée de MM. le duc de Tascher de la Pagerie, de Beauchamp, le comte de Las Cases, le marquis de Blossville, Thoinnet de la Tormélière, Ségris, le marquis de Torcy, Le Roux (Charles).

Hier soir à 6 heures, un commencement d'incendie a eu lieu dans une maison, rue Royale. Une lingère avait déposé un fer à repasser près du berceau de son enfant ; elle sortit un instant et pendant son absence le feu a pris dans le berceau et a gagné plusieurs meubles. L'enfant n'était fort heureusement pas couché. Grâce à la promptitude des secours, on s'est rendu maître du feu avant qu'il ait eu le temps de se communiquer à la maison.

La première session de la Cour d'assises s'est ouverte à Angers samedi 16 février, sous la présidence de M. Turquet, conseiller à la Cour. Voici la liste des jurés de notre arrondissement appelés à siéger dans cette session.

MM.

Barthélemy, Auguste, propriétaire à Doué.

Besson, Léon, propriétaire à Saumur.

Chapin, Edouard, médecin à Neuillé.

Paineau, Pierre-Louis, fabricant à la Salle-de-Vihiers.

De Tigné, Léon, propriétaire à Dampierre.

Courtyler, Auguste, propriétaire à Saumur.

De Montlaur, Charles-Benjamin, propriétaire à St-Hilaire-St-Florent.

Mauriceau, Louis, huissier à Turquant.

Bernard de la Frégeolière, Maxime, propriétaire à St-Florent.

Ecot, Michel, négociant à Montreuil-Bellay.

Pour chronique locale et faits divers : P. GODET.

VILLE DE SAUMUR.

Vente d'Ormeaux situés sur la Promenade.

ADJUDICATION.

Le mardi 5 mars 1861, à une heure après midi, il sera procédé, à l'Hôtel-de-Ville de Saumur, à l'adjudication, à l'extinction des feux, au plus offrant et dernier enchérisseur, de quarante-trois ormeaux, plantés sur la Promenade de Saumur.

La mise à prix est fixée à 430 francs.

Les enchères ne pourront être inférieures à 5 fr.

Chaque enchérisseur ne sera admis à porter des enchères, que sur la présentation d'un certificat de

ronne d'Onim ! Je serai de nouveau prince, roi, empereur et dieu dès que je le voudrai !

— Le comte de Moëlho, interrompit Rodolphe, arrivé où il voulait en venir... mais n'est-ce point le beau-frère du marquis ?

— Oui, sans doute, beau-frère et secrétaire, l'un n'empêche pas l'autre ; ce cumul-là n'est pas défendu ! Moëlho est quelque meurt-de-faim que San-Pedro aura ramassé dans la boue pour raisons faciles à deviner...

— J'avoue, capitaine Natta, que je ne devine guère.

— C'est cependant simple comme bonjour : Moëlho est un beau-frère de paille dont se sert San-Pedro pour garder la tutelle du jeune Braz et n'avoir aucun compte à rendre à sa sœur...

— De plus, demanda encore Rodolphe, je supposais qu'un Moëlho devait être Portugais ou Brésilien ?...

Nathan-la-Flibuste partit d'un grand éclat de rire :

— Vous supposiez ?... Jamais on ne me reprendra, moi, à me tromper sur le pays d'un coureur d'aventures. Le soi-disant comte de Moëlho est aussi Français que vous...

— Que moi !... mais je ne vous ai point dit que je fusse Français.

— Je m'en moque bien ! Il n'y a jamais eu qu'un homme qui m'ait trompé sur sa véritable origine ; mais aussi celui-là, le monstre ! il avait changé de peau et de couleur.

Ici Nathan fit avec une éloquente colère une courte

digression sur son ennemi *Falcar-le-Rouge*, autre célèbre coureur d'aventures, dont nous avons raconté ailleurs la dramatique et glorieuse histoire.

— Ecoutez, capitaine, dit Bardan, quand il se fut suffisamment renseigné, je ne refuse pas votre proposition de campagne dans l'Inde, et même il n'est pas impossible que j'accepte.

— A votre aise, camarade, décidez-vous d'ici à deux jours, car je suis pressé de mettre sous voiles. J'appareillerai, sans faute, lundi au lever du soleil.

— Eh bien ! capitaine, à lundi au matin, au plus tard...

En descendant du trois-mâts de Nathan-la-Flibuste, Rodolphe était bouleversé par ce qu'il avait arraché au vieux négrier et à son fils Bizarro. Il savait que la comtesse de Moëlho avait une petite fille de sept à huit ans, nommée Olyntha.

— Sept ans ! c'est impossible !... Neuf ans ! elle ne pourrait être la fille de l'autre !... Mais si elle était ma fille, à moi !... poursuivait-il en frémissant d'espoir. J'aurais une enfant !... Je pourrais rattracher ma vie brisée à l'amour d'un être innocent que j'aimerais sans remords !... Si cette petite Olyntha est ma fille, je me sens capable de tout pour l'arracher à San-Pedro et aux siens !...

Rodolphe, fort vieilli par son séjour à Madagascar, eut soin de se travestir en cavalier de la province de Saint-Paul, et après avoir complété de son mieux ses renseignements sur le marquis, le comte et la comtesse do

Moëlho, Braz et la petite Olyntha, il se rendit à la chapelle où sa femme avait autrefois l'habitude d'aller tous les dimanches.

L'engenho ou habitation San-Pedro n'est qu'à deux lieues de la bourgade de Sant-Amaro, située sur la petite rivière du même nom, qui descend vers la radé. Avant l'heure de la grand'messe, Rodolphe était arrivé au bourg.

Il avait préféré aux *tanchas* à grandes voiles, qui font habituellement la traversée, une légère pirogue montée par deux nègres à ses gages, choisis parmi les pêcheurs de baleine, infatigables rameurs et vaillants garçons, pourvu qu'on les paie grassement. Quelques piastres fortes, la promesse d'un double salaire au retour et une de ces conversations qui entrent dans l'éloquence de tout coureur d'aventures, lui en firent bien vite des serviteurs diligents.

A Sant-Amaro, Bardan acquit la certitude qu'Olyntha était née le 1^{er} février 1819, — sept mois après son départ pour l'Afrique.

L'enfant, baptisée le surlendemain, avait pour marraine une cousine de la comtesse, dona Olyntha Mercedes, que Rodolphe se rappelait avoir entrevue.

Dix témoignages confirmaient ces faits ; — d'autre part, d'après les mêmes témoignages, l'enfant avait déjà dix-huit mois quand revint le comte de Moëlho, son père.

Elle entra maintenant dans sa neuvième année.

(La suite au prochain numéro.)

moralité et de solvabilité délivré par le maire de sa commune.

Les personnes qui désireront prendre connaissance de cahier des charges, s'adresseront au Secrétaire de la mairie de Saumur.

Hôtel-de-Ville, le 19 février 1861.

Le Maire, DUTERME, adjoint.

DERNIÈRES NOUVELLES.

Turin, 19 février. — Le général Cialdini a envoyé le major San Marzano à Messine avec copie de la capitulation et une lettre au général Chiabrera pour inviter le commandant de la forteresse à se rendre.

Turin, 20 février. — On mande de Naples le 19, qu'en réponse à la sommation qui lui était faite de rendre la citadelle de Messine, le maréchal Fergolla aurait déclaré qu'il avait l'intention de résister jusqu'à la dernière extrémité. — Havas.

CABINET D'AFFAIRES et de Consultations

18, RUE DU COLLÈGE, A SAUMUR.

CH. CORMERY,

Licencié en droit,
Ancien principal clerc de notaire à Saumur
Et ancien secrétaire de la mairie de cette ville.

Négociations, Actes, Liquidations, Règlements,
Recouvrements, Emprunts et Placements de Fonds,
Gestions, etc., etc., etc.

Sommaire de L'ILLUSTRATION du 16 février.

Revue politique de la semaine. — Courrier de Paris. — Le Grand-Théâtre de Moscou. — Promenade dans Paris. — Chronique littéraire. — Le carnaval et la gastronomie. — La forêt de Fontainebleau. — Inondations en Hollande. — Le maréchal Bosquet.

— Chronique musicale. — Gazette du palais. — Les Trente-deux duels de Jean Gigon. — Le naufrage de la Reine-Mathilde.

Gravures: Vestibule d'un hôtel à Charlestown. — Grand escalier du théâtre de Moscou. — Salle du théâtre de Moscou. — La toilette du bœuf gras. — Oraison funèbre du carnaval. — Le maréchal Bosquet. — Inondations du village de Leeuwen en Hollande. — Bal donné chez le comte Walewski, ministre d'Etat. — Les Trente-deux duels de Jean Gigon. — Naufrage de la Reine-Mathilde. — Whist. — Rébus.

BOURSE DU 19 FÉVRIER.

4 p. 0/0 hausse 10 cent. — Fermé à 68 25.
5 1/2 p. 0/0 hausse 05 cent. — Fermé à 98 00.

BOURSE DU 20 FÉVRIER.

5 p. 0/0 baisse 15 cent. — Fermé à 68 40
4 1/2 p. 0/0 sans changement. — Fermé à 98 00.

P. GODET, propriétaire-gérant.

Tribunal de Commerce de Saumur.

FAILLITE GUIGNARD.

Les créanciers de la faillite du sieur Guignard Jacquet, limonadier, demeurant à Vihiers, sont invités à se présenter en personne ou par fondés de pouvoir dûment enregistré, dans le délai de 20 jours à compter d'aujourd'hui, au syndic de la faillite et à lui remettre leurs titres de créances, accompagnés d'un bordereau, sur timbre, indicatif des sommes qui leur sont dues, si mieux ils n'aiment en faire le dépôt au Greffe du Tribunal de commerce.

La vérification des créances aura lieu en la chambre du conseil du Tribunal de commerce de Saumur, le mardi 12 mars prochain, à midi.

Saumur, le 18 février 1861.

Le Greffier du Tribunal,
(95) TH. BUSSON.

Tribunal de Commerce de Saumur.

FAILLITE CHASLES.

Les créanciers de la faillite du sieur Chasles, ci-devant quincaillier, demeurant à Saumur, aujourd'hui sans domicile connu, sont invités, conformément aux dispositions de l'article 492 du Code de commerce (loi du 28 mai 1838), à se présenter en personne ou par fondés de pouvoirs dûment enregistrés, dans le délai de 20 jours, aux syndics de la faillite et à leur remettre leurs titres accompagnés de bordereaux sur timbre, indicatifs des sommes qui leur sont dues, si mieux ils n'aiment en faire le dépôt au Greffe du Tribunal de commerce.

La vérification des créances aura lieu en la chambre du conseil du Tribunal de commerce, le mercredi 20 mars prochain, à midi.

Les créanciers ne pourront être représentés que par fondés de pouvoirs, munis de procurations spéciales, enregistrées.

Le Greffier du Tribunal,
(96) TH. BUSSON.

Etude de M^e LEROUX, notaire à Saumur.

TIRAGE DE 1861.

Il est ouvert en l'étude de M^e Leroux, notaire à Saumur, une bourse purement gratuite pour les jeunes gens, du canton Sud de Saumur seulement, faisant partie de la classe de 1860. (97)

SERVICE DES SUBSISTANCES MILITAIRES.

ACHAT DE DENRÉES.

Le samedi 9 mars 1861, à la Mairie de Saumur, il sera procédé, à trois heures de relevée, à l'adjudication publique, sur soumissions cachetées, d'une fourniture de denrées fourragères à livrer dans les magasins militaires de la place de Saumur.

L'instruction et le cahier des charges relatifs à cette adjudication sont déposés dans les bureaux de la Sous-Intendance militaire (rue Bodin, n° 3), où le public sera admis à en prendre connaissance. (98)

Etude de M^e LEROUX, notaire à Saumur.

À VENDRE
PAR ADJUDICATION

Le 24 février 1861, à midi,

En l'étude de M^e LEROUX,

1^o UNE MAISON, située à Saumur, rue de la Fidélité, composée de salon, cuisine, magasin, écurie, serre-bois, cellier au rez-de-chaussée; 4 chambres au premier et au second étages, greniers; cour, pompe, jardin; le tout contenant 706 mètres carrés.

Mise à prix, 22,000 fr.

2^o MAISON, située rue Brault, composée de deux chambres au rez-de-chaussée, quatre chambres au premier, et deux au second étage; louée 276 fr.

Mise à prix, 3,000 fr.

3^o PETIT TERRAIN de 21 mètres carrés au coin de la rue Beaurepaire.

Mise à prix, 700 fr.

4^o MAISON, rue de la Basse-Île,

occupée par Blain, tanneur, et autres, louée 120 fr.

Mise à prix, 1,300 fr.

Lesdites maisons et ledit terrain, appartenant à M^{me} BERNARD-COSSE.

On traitera avant l'adjudication.

S'adresser à M^e LEROUX, notaire.

À LOUER
DE SUITE,

PORTION d'une VASTE MAISON, avec cave et jardin, située rue du Presbytère, à Nantilly.

S'adresser à M^e MAUBERT, huissier.

Etude de M^e LE BLAYE, notaire à Saumur.

On demande un PETIT CLERC.

À LOUER
présentement,

MAISON, place Saint Pierre, anciennement occupée par M. Chozamy. Elle comprend salon, salle à manger, cuisine, chambres à coucher, greniers, cour, caves.

S'adresser à M. ROUX, rue de Fenet, n° 79. (52)

ALMANACH DU CHEMIN DE FER (1861)

INDICATEUR DE POCHE

DE LA LIGNE

DE PARIS A SAINT-NAZAIRE

SOMMAIRE.

Calendrier de 1861. — Service d'hiver. — Heures de départ et d'arrivée des trains à toutes les gares de la ligne.

GRANDE VITESSE.

Renseignements pour voyageurs. — Prix des places pour voyageurs, enfants, membres de congrégations religieuses, militaires. — Conditions pour le transport des bagages pour les poids supérieurs à 30 kilogrammes. — Transport des articles de messageries, valeurs, denrées, animaux, voitures à deux roues, à quatre roues. — Transport des cerceaux.

Frais accessoires aux taxes des tarifs généraux.

Distances kilométriques. — Correspondances des chemins de fer.

Billets d'aller et retour entre différentes gares. — Prix réduits.

PETITE VITESSE.

Conditions pour le transport des animaux de grande taille, de moyenne taille, de petite taille. — Prix par tête. — Transport des voitures à deux roues, à quatre roues. — Transport des omnibus, diligences, voitures de déménagement, etc. — Transport des marchandises. — Prix par tonne de 1,000 kilog., suivant leur classification. — Classification générale des marchandises.

Prix de l'Indicateur :

Avec carte de la ligne de Paris à Saint-Nazaire. . . . 30 cent.

Sans carte 25

On reçoit des insertions pour l'INDICATEUR au Bureau du Journal l'ÉCHO SAUMUROIS.

En vente, à Saumur, chez l'éditeur, PAUL GODET, place du Marché-Noir, et chez tous les Libraires.

Saumur, imprimerie de P. GODET.

A CÉDER

GRAND HOTEL DE LONDRES

Rue d'Orléans, à Saumur.

Ce bel établissement sera cédé à des conditions très-avantageuses. — Toutes facilités seront accordées pour les paiements.

S'adresser à M. SERGÉ, tenant l'hôtel, ou à M^e LEROUX, notaire.

Vu pour la légalisation de la signature ci-contre.
En mairie de Saumur, le

Certifié par l'imprimeur-soussigné,